

La Responsabilité Populationnelle

Nouveau dispositif pour faciliter la coordination de votre parcours de soins et de santé sur votre territoire, pour une meilleure prise en charge de votre :

Diabète

et/ou

Insuffisance
cardiaque

Comment ça fonctionne ?

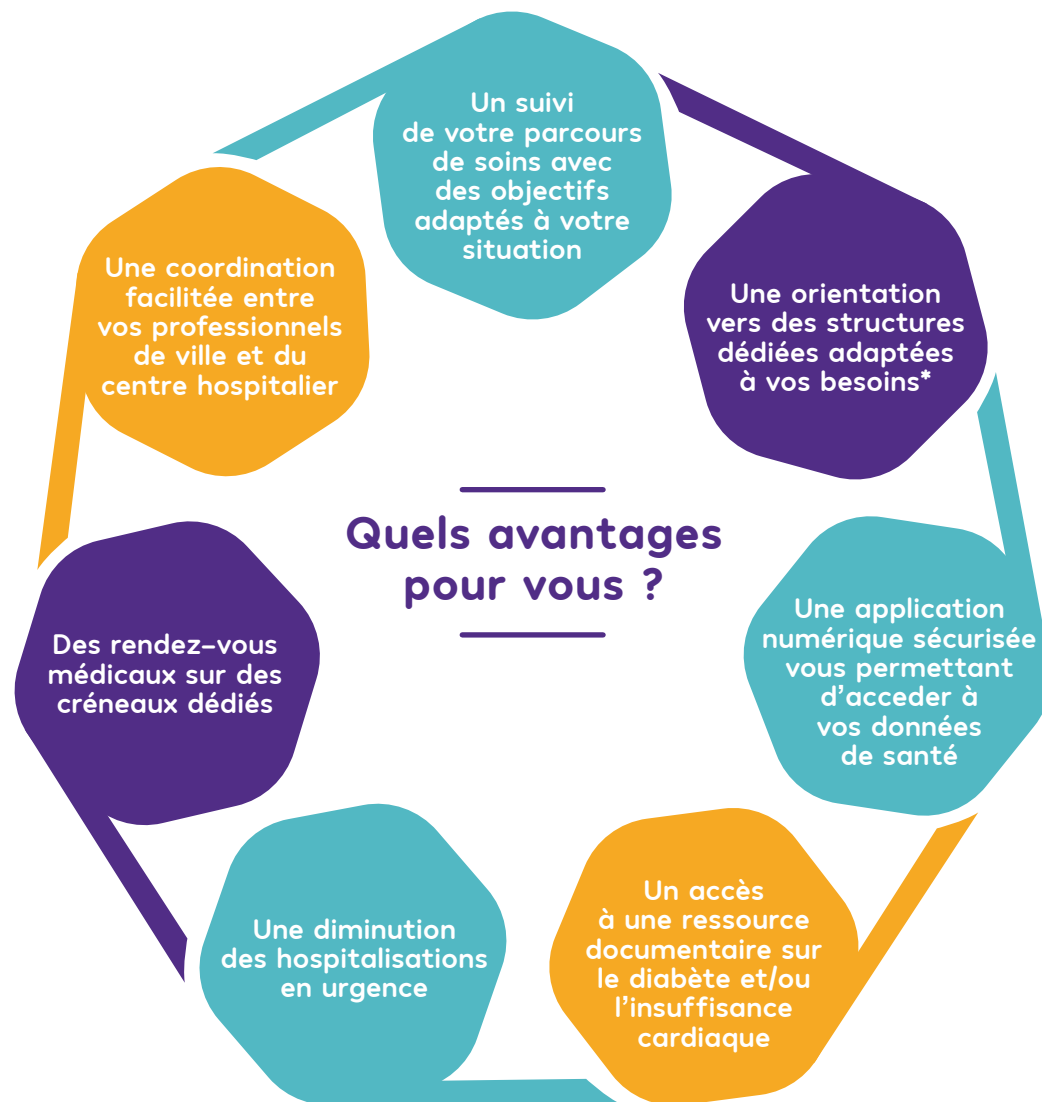
Votre médecin traitant, votre cardiologue, votre diabétologue votre pharmacien ou votre infirmier libéral vous :

- présente le parcours de soins diabète et/ou insuffisance cardiaque,
- recueille votre consentement pour vous intégrer dans le parcours de soins et créer votre dossier dans la plateforme numérique populationnelle.



suivi.rp@ch-douai.fr - 03 27 94 70 02

La Responsabilité populationnelle, tous acteurs de votre santé !



*réseaux de santé, programmes de prévention et d'éducation thérapeutique.